



Intervention, exclusion et violence

351-560-ME

GENEVIÈVE ROBITAILLE-CÔTÉ

TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

DISCRIMINATIONS ET VIOLENCE

Renée Bradette et Geneviève R.Côté

Avec la contribution des étudiants de l'automne 2021

Méridi collégial privé

Automne 2023

TABLE DES MATIÈRES

L'HOMOPHOBIE.....	3
DÉFINITION DE LA PROBLÉMATIQUE	3
ÉTAT DE LA SITUATION / STATISTIQUES	5
CAUSES / FACTEURS DE RISQUE	5
PROFIL / CARACTÉRISTIQUES / MANIFESTATIONS	5
DIFFICULTÉS D'ADAPTATION	6
BESOINS SPÉCIFIQUES	6
QUELQUES PISTES D'INTERVENTION	6
ATTITUDES AIDANTES	7
RESSOURCES / SERVICES OFFERTS	7
ASPECTS LÉGAUX	7
RÉFÉRENCES ET SITES	8
RACISME.....	9
DÉFINITION DE LA PROBLÉMATIQUE	9
INTERVENTIONS	10
CYBERINTIMIDATION	13
CAUSES / FACTEURS DE RISQUE	14
ÉTAT DE LA SITUATION / STATISTIQUES	14
LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	15
DÉFINITION DE LA PROBLÉMATIQUE	15
ÉTAT DE LA SITUATION / STATISTIQUES	16
PROFIL / CARACTÉRISTIQUES / MANIFESTATIONS	16
DIFFICULTÉS D'ADAPTATION	17
BESOINS SPÉCIFIQUES	18
QUELQUES PISTES D'INTERVENTION	18
ATTITUDES AIDANTES	19
RESSOURCES / SERVICES OFFERTS	20
ASPECTS LÉGAUX	21
RÉFÉRENCES ET SITES	21

L'HOMOPHOBIE

DÉFINITION DE LA PROBLÉMATIQUE

L'homophobie renvoie au sentiment de malaise exprimé envers les personnes homosexuelles et, plus largement envers les personnes dont l'apparence ou le comportement déroge des stéréotypes féminins ou masculins. Le mépris, le dégoût, les préjugés et la haine des homosexuels naissent de ce malaise (Demczuk 1998 et Welzerlang 1994).

Voici un lexique qui peut vous aider à un vocabulaire adéquat lors de vos interventions :

Homophobie : L'homophobie et la transphobie constituent des attitudes négatives pouvant mener à la discrimination envers les personnes LGBTQ ou à l'égard des personnes perçues comme telles. Elles peuvent être liées à la méconnaissance des réalités propre aux diverses identités (Gouvernement du Québec, 2021).

Discrimination : Fait de séparer un groupe humain des autres en le traitant plus mal.

LGBTQIA+ : acronyme qui signifie Lesbiennes, Gais, Bisexuels, Transgenres, Queers, Intersexes et Asexuelles, le + incluent d'autres variantes.

Identité sexuelle : Sentiment d'être un homme ou une femme ou autre.

Orientation sexuelle : Attirance sexuelle ou affective envers des individus de genre opposé (hétérosexualité) ou de même genre (homosexualité).

Homophobe: Qualifie une personne qui manifeste de l'hostilité à l'égard des homosexuels. Personne qui manifeste de l'hostilité à l'égard des homosexuels.

Hétérosexisme : Promotion incessante, par les institutions ou les individus, de la supériorité de l'hétérosexualité et de la subordination simultanée de l'homosexualité.

Les informations qui suivent sont tirées du site internet Jeunesse J'écoute

<https://jeunessejecoute.ca/information/lidentite-de-genre-et-l'expression-de-genre/>

L'identité de genre est une sensation ou un sentiment interne que nous avons tous concernant le fait d'être homme, femme, ni un ni l'autre, les deux ou de se trouver n'importe où ailleurs dans le spectre de genre. Si les normes habituelles nous enseignent qu'il n'y a que deux options (c.-à-d. le genre binaire homme/femme), dans les faits, les gens vivent et expriment leur genre de façons beaucoup plus variées et complexes.

Il y a différentes identités de genres, y compris, mais sans s'y restreindre :

- **Aggenre** : une personne qui ne se définit pas comme étant un genre en particulier ou qui se définit comme n'ayant aucun genre. Leur identité de genre peut être en dehors des catégories binaires de genre. Certaines personnes agnérées peuvent s'identifier comme transgenre (trans) ou non-binaire, mais ce n'est pas le cas de tous.
- **Androgyne** : une personne dont l'expression du genre (p. ex., les vêtements, la coiffure, etc.) ne correspond pas au genre binaire, ou se situe quelque part entre homme et femme.
- **Bispirituel** : une personne avec un esprit féminin et un esprit masculin qui vivent dans le même corps. C'est un terme important dans certaines cultures autochtones, et pour certains Autochtones, qui l'utilisent pour décrire leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur identité spirituelle.
- **Cisgenre** : une personne dont l'identité de genre et l'expression de genre correspondent au sexe qui lui a été assigné à la naissance.
- **Genre fluide** : une personne dont l'identité de genre et l'expression de genre ne sont pas statiques et peuvent fluctuer avec le temps et/ou les circonstances.
- **Genre queer** : une personne qui se décrit comme n'étant ni homme ni femme, les deux, ou un mélange d'hommes et de femmes. Les personnes qui se considèrent comme genderqueer peuvent ou non s'identifier comme transgenre.
- **Non-binaire** : une personne qui refuse une société qui ne reconnaît que le genre binaire d'homme et de femme, et définit son genre à l'extérieur de ces normes. Les gens non-binaires peuvent s'identifier comme n'ayant pas de genre, comme étant entre les genres ou comme ayant un genre qui n'est pas toujours le même. Les personnes qui se considèrent comme non-binaires peuvent aussi s'identifier comme transgenre.
- **Transgenre (trans)** : une personne dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe qui lui a été assigné à la naissance. Les personnes dont l'identité de genre ne se situe pas dans le genre binaire peuvent s'identifier comme transgenre.

Ce ne sont là que quelques-unes des identités de genres auxquelles tu peux t'identifier – chaque personne est unique.

- **Expression de genre** : la façon dont les personnes dévoilent leur genre au monde entier.

ÉTAT DE LA SITUATION / STATISTIQUES

- Entre 5 et 10% de la population est homosexuelle
- Environ le 2/3 des parents réagiraient négativement à l'annonce de l'homosexualité de leur enfant
- 1 jeune gai sur 4 fait une tentative de suicide
- Plus du trois quarts des enseignants entendraient des commentaires homophobes à l'école.

CAUSES / FACTEURS DE RISQUE

D'abord, précisons qu'aucune étude sérieuse n'a permis jusqu'à présent d'expliquer l'homosexualité. Mais pourquoi l'homophobie? Des facteurs sociaux, familiaux et personnels pourraient expliquer ce phénomène :

- Le rejet et la condamnation par l'église de l'homosexualité
- L'homosexualité a été considérée comme une maladie mentale jusqu'en 1973
- L'influence de l'environnement familial rejetant l'homosexualité
- Une éducation sexuelle conservatrice
- Des expériences personnelles antérieures négatives
- Une formation réactionnelle face à une homosexualité refoulée.

PROFIL / CARACTÉRISTIQUES / MANIFESTATIONS

La personne homophobe peut présenter les traits suivants:

- Comportement agressif ou machiste
- Insécurité ou malaise par rapport à sa propre sexualité
- En quête de pouvoir ou de statut social
- Manquant d'information ou considérant l'homosexualité comme une déviance ou une maladie mentale
- Influencée par son environnement familial qui rejette la différence ou l'homosexualité

- A reçu une éducation sexuelle conservatrice
- A vécu des expériences personnelles antérieures négatives
- A une formation réactionnelle face à une homosexualité refoulée

DIFFICULTÉS D'ADAPTATION

Comme toute personne victime d'agression ou d'harcèlement, la victime d'homophobie aura des réactions à des niveaux et des degrés divers.

- Sur le plan familial : crainte du mépris ou du rejet de sa famille
- Sur le plan social : isolement, retrait...
- Sur le plan psychologique : risque de souffrance et de détresse, de suicide, de dépendance
- Sur le plan physique: atteinte à son intégrité physique, blessures, coups, etc.

BESOINS SPÉCIFIQUES

Les besoins à combler chez une personne victime d'homophobie se situent au niveau physiologique (les besoins sexuels pouvant être mal ou non comblés), de la sécurité (être protégé de gestes ou de comportements homophobes), d'appartenance (briser l'isolement), de l'estime (de retrouver son estime et sa valeur suite à l'homophobie vécue), et de liberté (s'affirmer en tant qu'homosexuel).

QUELQUES PISTES D'INTERVENTION

Certaines pistes d'intervention seront à préconiser auprès d'une victime d'homophobie.

- Créer un lien de confiance
- Se centrer sur les émotions vécues
- Démontrer de l'ouverture et de la compréhension
- Informer sur les ressources et services pouvant lui venir en aide

ATTITUDES AIDANTES

- Ouverture face à la sexualité et aux pratiques diverses (la connaissance de l'échelle de Kinsey et des étapes d'acceptation de l'orientation sexuelle peuvent favoriser cette attitude).
- Non-jugement envers la différence

RESSOURCES / SERVICES OFFERTS

- GRIS
- Gai-écoute
- Groupe Gai de l'Université Laval
- CLSC (support, entraide, consultation...)
- Tel-jeunes
- Entraide jeunesse
- Tel-Aide

ASPECTS LÉGAUX

La Charte des droits et libertés stipule toute interdiction de discrimination à l'égard de l'orientation sexuelle d'une personne. Plus spécifiquement à l'**article 10** de la Charte, il y est écrit : « Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'**orientation sexuelle**... »

RÉFÉRENCES ET SITES

Sites internet :

grisquebec.org

Alterheros.com

Gai Écoute: www.gai-ecoute.qc.ca

Gris-Québec : www.grisquebec.org

Fondation émergence : www.homphobie.org

Gris-Montréal : www.gris.ca

Commission des droits de la personne et de la jeunesse : www.cdpdj.qc.ca

Films et DVD :

CRAZY

EnviH de savoir? Outils d'intervention auprès des jeunes

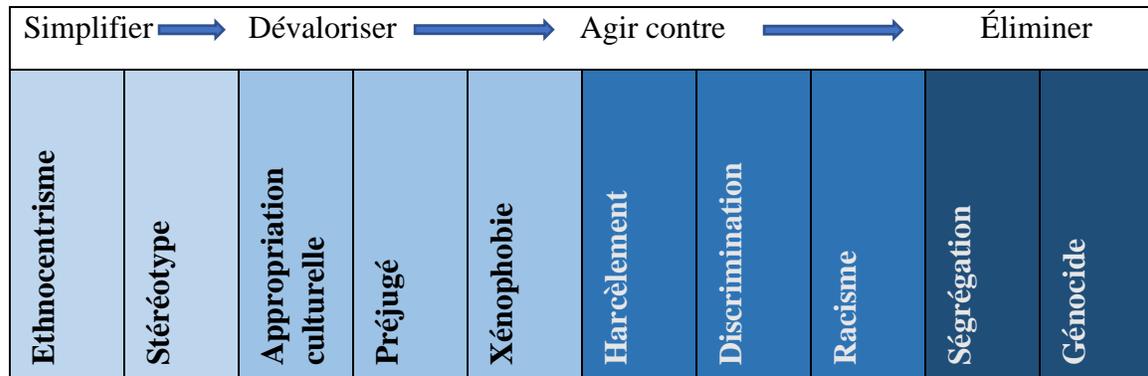
Consulter la médiagraphie du plan de cours

RACISME

DÉFINITION DE LA PROBLÉMATIQUE

Source : Gaudet, Édith. (2020) *Relations interculturelles : Comprendre pour mieux agir* (4^e édition). Montréal : Modulo.

On retrouve dix (10) mécanismes d'exclusion sociale.



Simplifier ce qui est différent

L'**ethnocentrisme** c'est la tendance de privilégier les valeurs et les normes de notre groupe d'appartenance.

Le **stéréotype** est une image populaire, figée, simplificatrice et souvent caricaturale.

Dévaloriser ce qui est différent

L'**appropriation culturelle** est en deux principes intégrés le premier est une usurpation culturelle et le deuxième est une dévalorisation culturelle.

Le **préjugé** (souvent négatif) est une opinion préconçue et un jugement basé sur un stéréotype.

La **xénophobie** est la crainte et souvent le rejet de la personne qui est perçue comme étrangère, différente.

Agir contre ce qui est différent

Le **harcèlement** ressemble à de l'intimidation, mais il y a souvent une situation de pouvoir.

La **discrimination** se divise en trois types. 1^e La discrimination directe : acte ou traitement inégal. 2^e La discrimination indirecte : règle apparemment neutre, mais qui exclut ou désavantage. 3^e La discrimination systématique ou institutionnelle : pratiques qui semblent légitimes, mais qui ont pour effet de désavantager.

Le **racisme** est une croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains.

Éliminer ce qui est différent

La ségrégation consiste à séparer physiquement et socialement des personnes, tant au niveau social, professionnel, voisinage...

Le génocide est la manifestation extrême du racisme, il a pour but de détruire en tout ou en partie un groupe national, ethnique, racial ou religieux

STATISTIQUES

Selon la Commission Canadienne des droits de la personne (Gouvernement du Canada, 2020) :

- 25 % des plaintes de discrimination déposées auprès de la Commission canadienne des droits de la personne en 2016 étaient liées à la race, à la couleur, à l'origine nationale ou ethnique ou à la religion.
- 43 % des crimes haineux déclarés en 2017 étaient motivés par la haine d'une race ou de l'origine ethnique.
- 16 % des crimes haineux déclarés en 2017 ciblaient particulièrement les populations noires.
- Les crimes haineux ciblant les musulmans représentaient 17 % de tous les crimes haineux déclarés au Canada en 2017.
- Les crimes haineux ciblant les juifs représentaient 18 % de tous les crimes haineux déclarés au Canada en 2017

Selon le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (2022) :

- Parmi tous les Noirs, 4 sur 10 (41 %) avaient été victimes de discrimination fondée sur leur race ou la couleur de leur peau, soit une proportion environ 15 fois plus élevée que celle observée parmi la population non autochtone n'appartenant pas à une minorité visible (3 %).
- La discrimination était plus courante au sein de la population autochtone qu'au sein de la population non autochtone n'appartenant pas à une minorité visible (33 % par rapport à 16 %).

INTERVENTIONS

En tant qu'intervenant quels savoirs / attitudes devrait-on avoir pour faciliter nos interventions en situation de racisme ?

- Connaissance des différentes cultures
- Ouverture à la connaissance de l'autre, à ses référents - être intéressé à en connaître davantage
- Utilisation d'un langage empreint de respect et non raciste, non discriminatoire
- Ouverture à la connaissance de l'autre, à ses référents

Il est important de comprendre que la majorité des interventions présentées dans la section sur la violence à l'école et l'homophobie sont aussi pertinentes en situation de racisme.

L'éducation sur les différentes cultures et les différences ethnoculturelles semblent une bonne portée d'entrée pour prévenir ou diminuer les comportements discriminatoires.

ASPECTS LÉGAUX

Selon la loi sur les normes du travail (L.N.T.), chaque entreprise doit avoir une politique visant le harcèlement psychologique et les violences à caractère sexuel. Les employeurs sont obligés de mettre en place des moyens pour favoriser un climat sain et sans harcèlement dans leur entreprise et doivent agir rapidement pour faire cesser toute forme de discrimination. (Gouvernement du Québec, 2023)

La charte des droits et libertés de la personne énonce les droits et libertés fondamentaux, dont la l'intégrité la sûreté, la liberté le respect et l'intégrité. (Commission des droits de la personnes et des droits de la jeunesse, 2016)

Le droit à l'égalité est celui qui cible de façon précise la notion de discrimination et interdit les motifs de discrimination selon : la race, l'âge, le sexe, l'identité de genre et de sexe, l'orientation sexuelle, la religion, les convictions politiques, la grossesse, les handicaps physiques, la langue et la condition sociale.

Ces discriminations sont aussi interdites dans les domaines des transports, de l'emploi et de l'accès à des services.

De plus, la loi canadienne des droits de la personne décrit les actes dits discriminatoires, les procédures et conséquences légales.

RÉFÉRENCES

- Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités. (2019). *Expériences de discrimination chez les Noirs et les Autochtones au Canada*. Récupéré sur Statistiques Canada: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00002-fra.htm>
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (2016). *Charte des droits et libertés de la personne simplifiée*. Récupéré sur https://cdpdj.qc.ca/storage/app/media/blocs-informations/charte-simplifiee/Charte_simplifiee.pdf
- Gouvernement du Canada. (2020). *Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme*. Récupéré sur Faits et chiffres: <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/secretariat-federal-lutte-contre-racisme/faits-chiffres.html>
- Gouvernement du Québec. (2021). *Famille et soutien aux personnes: Homophobie et transphobie*. Récupéré sur Gouvernement du Québec: <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/homophobie-transphobie>
- Gouvernement du Québec. (2023). Loi sur les normes du travail.

CYBERINTIMIDATION

Selon le site d'Éducaloi, il est question de cyberintimidation « quand une personne en intimide une autre en utilisant un moyen technologique: réseaux sociaux, sites Web, messageries (courriels, textos), etc. » (Éducaloi, 2020).

Dans une vision législative, la Loi sur l'instruction publique (LIP) et la Loi sur l'enseignement privé (LEP) stipulent que l'intimidation est caractérisée par : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (respectivement l'article 13, paragr. 1.1 et l'article 9).

Plusieurs infractions au Code criminel se rapportent également la cyberintimidation.

- **Harcèlement criminel** (art. 264(1)) : Il est interdit, sauf autorisation légitime, d'agir à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de lui faire raisonnablement craindre – compte tenu du contexte – pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances.
- **Diffamation** (art. 301) : Quiconque publie un libelle diffamatoire est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans.
- **Extorsion** (art. 346(1)) : Commet une extorsion quiconque, sans justification ou excuse raisonnable et avec l'intention d'obtenir quelque chose, par menaces, accusations ou violence, induit ou tente d'induire une personne, que ce soit ou non la personne menacée ou accusée, ou celle contre qui la violence est exercée, à accomplir ou à faire accomplir quelque chose.
- **Faux messages** (art. 372(1)) : Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans quiconque, avec l'intention de nuire à quelqu'un ou de l'alarmer, transmet ou fait en sorte ou obtient que soit transmis, par lettre, télégramme, téléphone, câble, radio ou autrement, des renseignements qu'il sait être faux.

CAUSES / FACTEURS DE RISQUE

On peut tenter d'expliquer quelques facteurs causaux au phénomène de la violence. Par exemple, certains jeunes vont taxer par vengeance, pour l'argent, par pression des pairs ou du gang, pour assurer leur propre protection, pour se valoriser, pour dominer...

D'autres facteurs pourront aussi contribuer à ce phénomène, par exemple: des facteurs familiaux tels que l'exposition ou un vécu de violence, la banalisation de la violence dans le milieu, des relations familiales conflictuelles, l'environnement du jeune (quartier, présence de gangs de rue, milieu défavorisé...), rejet de l'entourage, les conditions socioéconomiques précaires...

ÉTAT DE LA SITUATION / STATISTIQUES

Selon statistiques Canada, 1 jeune sur 5 se dit victime de violence médiée par les technologies de l'information et de la communication (TIC) (surtout au niveau du cyberbullying et le cyberstalking) dans les 5 dernières années.

Selon Statistiques Québec, un internaute québécois sur 20, de 15 ans et plus, a été victime de cyberintimidation entre 2009 et 2014. On dit également que les moins de 35 ans sont davantage touchés par celle-ci (9%), et que seulement 3 à 4% des internautes de plus de 35 ans en sont affectés personnellement.

**POUR LES INTERVENTIONS, MERCI DE VOUS RÉFÉRER À
CELLES INSCRITES DANS LES SECTIONS SUR L'INTIMIDATION
OU L'HOMOPHOBIE. ELLES SONT ASSEZ GÉNÉRIQUES ET
PEUVENT S'APPLIQUER À TOUTES LES FORMES D'EXCLUSION
DÉCRITES DANS CE MODULE.**

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

DÉFINITION DE LA PROBLÉMATIQUE

Le rapport québécois sur la violence et la santé (Lafortest et al. 2018) définit la violence à l'école comme :

- La violence à l'école se définit comme tout type de comportement non désiré, perçu comme étant hostile et nuisible, portant atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'une personne, à ses droits ou à sa dignité. La violence peut être vécue, et commise, par des élèves ou par le personnel scolaire.
- Chez les élèves, il s'agit de comportements subis de la part de leurs pairs, des adultes de l'école, ou encore de violence qu'ils perçoivent ou observent dans leur environnement scolaire. La violence vécue par le personnel scolaire se manifeste par des comportements négatifs de la part des élèves, des collègues de leur école, ou encore de parents d'élèves.
- La violence en milieu scolaire est fréquente. Selon les études considérées, on estime que plus du tiers des élèves québécois vivent au moins un épisode de violence verbale ou physique à l'école ou sur le chemin de l'école.

Certaines autres définitions mettent en évidence les particularités qui aident à mieux déterminer les comportements violents :

- La personne qui commet une agression manifeste un pouvoir dans un rapport de force et exprime ce pouvoir ou le laisse paraître, avec une intention négative, dans le but de léser, de blesser, ou d'opprimer toute personne (soi-même ou autrui).
- Cette manifestation de violence peut être commise par un individu (élève, membre du personnel ou de la direction, parent, etc.), un groupe (groupe d'élèves, classe, équipe d'enseignants, comité d'école, etc.) ou une collectivité (groupe d'intérêts, etc.).
- La violence s'exerce sous une forme directe ou indirecte, selon qu'elle implique un intermédiaire ou qu'elle fait usage d'expressions camouflées, difficilement perceptibles. »

La violence à l'école peut prendre plusieurs formes telles que : intimidation, cyberintimidation, discrimination, homophobie, violence physique, violence sexuelle, agression indirecte, taxage ou criminalité au sein des gangs de rue.

On peut définir l'intimidation (bullying) lorsqu'un ou plusieurs élèves ridiculisent, humilient, insultent, calomnient, ou encore poussent, bousculent frappent un élève.

Le taxage consiste à prendre quelque chose qui appartient à l'autre contre sa volonté. L'agresseur, pour y parvenir, peut alors utiliser la menace, l'intimidation ou la force physique, c'est-à-dire la violence. Le taxage, étant une attaque à la liberté et aux droits de la personne, est un acte criminel reconnu par la loi qu'il faut dénoncer.

La cyberintimidation, ou l'intimidation anonyme est exercée par le biais de courriels, de textos, de messages sur les blogues ou sur les sites Web populaires chez les jeunes. Ceux-ci répandent de fausses rumeurs dégradantes sur un ou plusieurs élèves.

ÉTAT DE LA SITUATION / STATISTIQUES

On évalue à environ 60% les jeunes touchés de près ou de loin par le taxage à titre d'agresseur, de victime ou de témoin. Environ 6 victimes sur 10 sont des garçons et 7 auteurs de taxage sont aussi des garçons. Aussi, assiste-t-on aujourd'hui à la cyberintimidation, un phénomène plus récent, prenant de l'ampleur et très préoccupant.

Selon le professeur Égide Royer de l'Université Laval, la violence serait plus sournoise chez les filles que chez les garçons et elle affecte plus durement les plus jeunes.

PROFIL / CARACTÉRISTIQUES / MANIFESTATIONS

On a observé chez **la victime** certaines caractéristiques telles que: personnalité introvertie, solitaire, avec des signes physiques particuliers, une faible estime de soi, pouvant servir de bouc émissaire ou bien encore victime de rejet.

L'agresseur peut-être une personne manquant de confiance en lui, éprouvant des difficultés avec l'autorité, aux prises avec une dépendance, démontrant des comportements agressifs ou impulsifs, ayant parfois été lui-même victime de harcèlement ou de violence.

DIFFICULTÉS D'ADAPTATION

La violence n'est pas sans laisser de traces chez la victime. Elles peuvent se manifester aux niveaux physique, psychologique, social et familial, Les difficultés sont de l'ordre de :

- Déprime
- Peurs multiples
- Colère
- Honte
- Tristesse
- Humiliation
- Perte de confiance en soi ou à autrui
- Refus de fréquenter l'école ou les endroits où ont lieu les agressions
- Difficulté de concentration en classe
- Isolement
- Troubles réactionnels
- Perte de confiance en soi à la suite des événements.
- Peur du jugement des autres
- Retrait social en ligne et hors ligne
- Mène à la dévalorisation de la personne
- Peut conduire à des pensées suicidaires
- Avoir un trauma psychologique
- Ne plus avoir confiance en ses pairs
- Diminution de la qualité de vie dans plusieurs sphères (école, travail, famille, ...)
- Perte de concentration (préoccupations internes empêchant de se concentrer sur autre chose)
- Risque de tomber dans une forme de dépendance

- Conséquences néfastes sur la santé mentale : anxiété, dépression, trouble alimentaire, automutilation, etc.)
- Conséquences néfastes sur la santé physique : douleur, trouble du sommeil, etc.)
- Avoir honte
- Ressentir de la culpabilité

BESOINS SPÉCIFIQUES

Lorsqu'un jeune témoigne de la violence dont il a été victime, il a besoin notamment :

- Être rassuré sur sa protection
- Être respecté face aux sentiments qui l'habitent
- Être en confiance lors du récit des faits
- Être informé sur les services offerts, les recours, les impacts du taxage ou de la violence subie, les scénarios de protection...
- Retrouver ou de développer sa confiance en lui, en ses forces et en son potentiel de s'en sortir.

QUELQUES PISTES D'INTERVENTION

Il va sans dire que puisque la violence est systémique, l'intervention le sera tout autant, à savoir que la victime, l'agresseur, la famille, l'école, les intervenants, les témoins, l'entourage de l'enfant seront interpellés dans la résolution du problème : tous dans la mesure du possible (Sanfaçon 2008).

- Briser le silence avec le jeune
- Briser son isolement
- Lui dire clairement qu'il a bien fait de dénoncer – le déculpabiliser au besoin
- Favoriser chez lui le développement d'habiletés interpersonnelles et de résolution de conflits
- L'aider à mobiliser ses ressources et son entourage : ne pas vivre cette situation tout seul

- Lui expliquer les scénarios de protection et les procédures : rester près de ses amis à l'école ou près d'un adulte; expliquer-lui comment réagir lorsqu'on l'intimide : ignorer la personne, lui dire d'arrêter en la regardant droit dans les yeux, on peut lui faire pratiquer en faisant des jeux de rôles avec elle. Parfois, il faudra envisager un changement d'école.

Interventions auprès de l'intimidateur :

- Discussion pour comprendre la situation et sa vision de celle-ci – si on réussit à cibler le besoin que l'intimidateur comble par ce geste on pourra bien orienter nos interventions pour trouver d'autres moyens de combler ce besoin
- Sensibiliser à l'impact de ses comportements sur les autres (développer l'empathie)
- Selon les règlements de l'école – appliquer les conséquences au besoin
- On peut utiliser la médiation entre la victime et l'intimidateur selon les besoins de la situation
- Favoriser chez lui le développement d'habiletés interpersonnelles et de résolution de conflits

** Ne pas oublier les témoins de la situation, ils sont une source d'information importante pour l'éducateur dans sa compréhension et son analyse de la situation.

Il y a quelques années, pour lutter contre la violence à l'école, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a investi quelque 16 millions, lesquels ont été versés aux commissions scolaires. Cette somme a servi à la prévention de la violence, au traitement des victimes et des témoins, au développement de plans d'intervention dans les écoles, à la suspension ou à l'expulsion des jeunes ainsi qu'à leur réintégration dans des classes régulières plutôt que dans des classes spécialisées en trouble du comportement.

ATTITUDES AIDANTES

- Disponible et à l'écoute du jeune

- Sécurisant : lui faire sentir qu'il n'est plus seul
- Confiant en restant vrai et en lui expliquant les choses comme elles sont
- Supportant : Lui manifester qu'il n'est plus seul avec son problème
- Non jugeant : il peut avoir une vision du problème qui diffère de celle des t.e.s.

RESSOURCES / SERVICES OFFERTS

- Intervenants des milieux scolaires
- CLSC
- Tel-jeunes
- Entraide jeunesse
- Tel-Aide
- Jeunesse j'écoute
- Maisons des jeunes

Programme d'intervention :

Programme d'intervention sur la cyberintimidation offert par la Croix-Rouge :

<https://www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/prevention-de-la-violence-et-de-l-intimidation/educateurs/prevention-de-l-intimidation-et-du-harcelement/la-cyberintimidation>

Programme de prévention élaborer par les services de police du Québec : Information et programme offert sur la cyberintimidation à partir de la page 147

https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/repertoire_programmes_municipaux/repertoire.pdf

Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation élaborer par le gouvernement du Québec :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-intimidation-2020-2025.pdf>

ASPECTS LÉGAUX

Loi sur l'instruction publique

- **Projet de Loi 56**, nommé Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école

Chartes du taxage et de l'intimidation dans les écoles

Lois sur le système de justice pénale pour les adolescents

Loi sur les services de santé et les services sociaux

RÉFÉRENCES ET SITES

Sites internet :

http://curio.ca/fr/collections/collection-assez-lintimidation/1772/?mc_cid=7c7f611562&mc_eid=0ebdeb42c8

<http://teljeunes.com/accueil>

<http://jeunessejecoute.ca>

http://www.tacom.ca/pdf/interventions/synopsis_Cybercool.pdf

www.jeunessejecoute.ca/fr/informed/intimidation/default.asp

<http://jeunessejecoute.ca/Teens/InfoBooth/Bullying/Cyberbullying.aspx>

<http://deal.org/fr/the-knowzone/internet-safety/cyberbullying/>

<HTTPS://WWW.CENTRECYBER-AIDE.COM/>

Cyberintimidation :

Le Service de police de Montréal a d'ailleurs des informations fort intéressantes sur ce sujet : <http://www.spvm.qc.ca/fr/jeunesse/ado-Cyberintimidation.asp>

Aussi, d'autres informations sont disponibles sur le site

<http://deal.org/fr/the-knowzone/internet-safety/cyberbullying/>

conçu par la Gendarmerie Royale du Canada, que nous prendrons le temps de visiter ensemble.

Livres :

ÉLLIOT, M. (2009). *Arrêtons l'intimidation*. Montréal : Chenelière Éducation.

SANFAÇON, C. (2005). *Il n'était pas comme les autres*. Montréal : Les Éditions de la Chenelière inc.

La série de livres de Nancy Doyon sur l'intimidation est autant pour les étudiants que pour les intervenants.

Rapport :

Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L. M. (dir.). (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Montréal : Institut national de santé publique du Québec.

DVD :

La période infernale (Étudiant victime d'intimidation au secondaire)

Intimidation = Bully

Bitch – Les filles et la violence